

Préfecture des Deux-Sèvres

14 FEV. 2019

SCSI

**Réunion de la Commission de Suivi de Site  
Usine DE SANGOSSE à ST SYMPHORIEN**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

**à Saint-Symphorien (79)**

**Jeudi 29 novembre 2018 – 9 heures 30**

## Liste des participants

### Collège « Administrations de l'État »

- DORÉ Didier :** Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres – Sous-préfet de l'arrondissement de Niort
- RICHARD Mathieu :** Inspecteur de l'environnement chargé des Installations classées, Unité bi-départementale Charente-Maritime (17) et Deux-Sèvres (79) de la DREAL
- BON Christophe :** Chargé d'études prévention des risques de la Direction départementale des territoires (79)
- BIASOTTO Laurie :** Chargé de mission du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)

### Collège « Élus des Collectivités Territoriales concernées »

- PACAUT René :** Conseiller de la communauté d'agglomération du niortais – Maire de Saint-Symphorien
- LEBLANC Alain :** Conseiller municipal de Saint-Symphorien
- BARRAUD Jacques :** Premier adjoint au maire de Granzay-Gript

### Collège « Riverains »

- MORISSET Flavien :** Technicien Qualité-Sécurité-Environnement (QSE) de l'entreprise POUJOLAT

### Collège « Exploitants ou organismes professionnels »

- Monsieur le Responsable hygiène-sécurité-environnement (HSE) du groupe DE SANGOSSE**

### Collège « Salariés »

- Monsieur le Responsable de l'établissement DE SANGOSSE de Saint-Symphorien et membre du CHSCT**

### Autres personnes présentes

- HARBON Céline :** Assistante environnement, Unité bi-départementale 17 et 79 de la DREAL
- ZANETTI Émilie :** Membre du Bureau de l'environnement de la Préfecture (79)
- CAFFIAUX Cyril :** Chef du Service de coordination et de soutien interministériel de la Préfecture (79)

## **Ordre du jour**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 septembre 2017
- Bilan de l'activité de l'établissement depuis la dernière commission
- Bilan de l'inspection des installations classées depuis la dernière commission
- Projet d'extension du site
- Remplacement de M. Rottier (collège « Riverains »)

## **Documents associés**

Annexe I : Présentation de l'exploitant « Bilan exploitant CSS DE SANGOSSE »  
Annexe II : Présentation de la DREAL « Bilan au 30 juin 2018 de l'inspection des installations classées »

## **9 heures 30 – Début de la réunion**

### **M. PACAULT, Maire de Saint-Symphorien**

Ouvre la réunion et remercie vivement Didier DORÉ d'honorer le CSS par sa présence.

## **I. Approbation du compte rendu de la réunion du 6 septembre 2017**

### **M. PACAULT, Maire de Saint-Symphorien**

Soumet au vote de l'instance l'approbation du compte rendu de la réunion du 6 septembre 2017.

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

## **II. Bilan de l'activité de l'établissement depuis la dernière CSS**

*Voir document associé « Bilan exploitant CSS DE SANGOSSE »*

### **Monsieur le Responsable HSE, DE SANGOSSE**

Rappelle qu'il est à la fois Responsable HSE et Responsable des travaux du groupe DE SANGOSSE. Il présente brièvement le groupe puis le site avant de détailler les travaux prévus pour l'année 2019.

Aucun investissement spécifique n'est à signaler depuis la dernière CSS sur le site de Saint-Symphorien. Les investissements ont été décalés dans le cadre des travaux.

La première mission du site classé SEVESO seuil haut est de suivre le planning de gestion des Éléments Importants Pour la Sécurité (EIPS). Le planning a été respecté à hauteur de 100 % et le suivi du résultat de ces opérations de maintenance, mené à son terme.

S'agissant du bilan annuel du SGS, il ne contient aucun écart en matière HSE depuis la dernière CSS.

### **M. DORÉ, Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres**

Remercie Monsieur le Responsable HSE pour sa présentation et M. PACAULT pour son accueil.

Il présente ses excuses auprès de l'ensemble des participants de la CSS de DE SANGOSSE pour n'avoir pas participé aux dernières réunions. Il demande s'il est possible de passer directement au point 4 de l'ordre du jour.

## **III. Projet d'extension du site (initialement point IV)**

*Trois types de plans du projet d'extension sont présentés.*

**Monsieur le Responsable HSE, DE SANGOSSE**

Présente deux vues de plan du site avant et après travaux. Une autre vue, globale, du projet d'extension montre les éléments les plus importants du nouveau site : une zone d'accueil, une zone technique, une cellule de stockage et un local vide prévu pour implanter les EDS par la suite. Le plan des travaux montre les phases trois et quatre prévues et coordonnées avec le cabinet d'architecte en charge du projet.

Le permis de construire a été délivré le 23 octobre 2018.

**M. DORÉ, Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres**

Exprime son plus grand intérêt à l'égard des problématiques de sécurité exposées lors de cette réunion. La période de travaux du site de Saint-Symphorien est une période sensible à laquelle l'État porte une attention particulière.

Il demande qui était le propriétaire du terrain concerné par l'extension du site.

**M. RICHARD, DREAL**

Précise que la parcelle a été achetée par l'exploitant en 1996.

**M. MORISSET, usine POUJOLAT**

S'enquiert de la durée estimée des travaux.

**Monsieur le Responsable HSE, DE SANGOSSE**

Signale que la durée prévue est comprise entre six et sept mois.

**M. DORÉ, Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres**

Demande des précisions sur la nature des travaux et les spécificités techniques potentielles.

**Monsieur le Responsable HSE, DE SANGOSSE**

Répond qu'il n'y a pas de spécificités techniques. Le site de Saint-Symphorien est dédié au stockage.

**M. BON, DDT des Deux-Sèvres**

Demande si des périodes d'interdiction des travaux sont prévues du fait de l'appartenance de l'usine DE SANGOSSE à un site Natura 2000.

**Monsieur le Responsable HSE, DE SANGOSSE**

Indique que le planning tient compte de ces restrictions qui ne concernent néanmoins pas toute la partie relative à l'aménagement des travaux.

**M. DORÉ, Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres**

Interroge la CSS au sujet du Réseau Natura 2000 pour savoir s'il implique une obligation de recherche d'espèces protégées sur le site DE SANGOSSE.

**M. BON, DDT de Deux-Sèvres**

Ajoute que cette obligation avait été satisfaite à l'époque de la construction du site.

**M. DORÉ, Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres**

Prend note et conclut que l'extension du site DE SANGOSSE ne pose aucun problème technique.

***IV. Bilan de l'inspection des installations classées depuis la dernière commission (initialement point III)***

**M. RICHARD, DREAL**

Début sa présentation par l'extension des installations. Il souligne une non-aggravation des risques d'effets toxiques et thermiques et précise que l'exploitant améliore même les conditions de sécurité et de sûreté du site avec ses travaux.

Tous les points développés répondent au règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). En conséquence, la DREAL propose que le PPRT ne soit pas modifié.

Suite à l'instruction de ce dossier, le rapport d'inspection a été transmis et l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2018 a été signé.

**M. DORÉ, Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres**

Précise que toute modification nécessitait l'intervention du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Le CODERST a donc été informé après signature de l'arrêté.

*Présentation de l'arrêté.*

**M. RICHARD, DREAL**

Indique que des éléments non communicables sont présents dans l'arrêté du 9 novembre 2018 (cf. annexe).

Il demande si les membres du CSS ont des questions concernant l'extension.

*Le projet d'extension est validé.*

**M. RICHARD, DREAL**

Signale que le Plan d'Opération Interne (POI) doit désormais être actualisé pour qu'il soit adapté à la nouvelle extension. Une nouvelle actualisation devra être opérée lorsque le bâtiment sera prêt à être exploité.

La circulaire Lubrizol qui fait suite à l'accident de janvier 2013 dans une usine à Rouen entraîne une nouveauté complémentaire, présente dans le dernier arrêté préfectoral : tous les sites classés SEVESO seuil haut sont soumis à l'application de la circulaire du 9 novembre 2017 de la Direction générale de prévention des risques au niveau national.

Le site DE SANGOSSE fait partie des sites exposés aux deux critères : odeur et toxicité sur le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre en cas d'incendie. L'arrêté préfectoral oblige désormais l'exploitant à faire intervenir un laboratoire d'analyse indépendant ou un dispositif propre immédiatement en cas d'incendie.

**M. RICHARD, DREAL**

Poursuit le bilan avec la présentation des deux dernières inspections du 5 septembre 2017 et du 27 juin 2018. Toutes les remarques soulignées lors de ces visites d'inspection ont été levées.

**M. PACAULT, Maire de Saint-Symphorien**

Remarque que c'est depuis l'accident de Toulouse que ces entreprises sont placées sous haute surveillance.

**M. MORISSET, usine POUJOLAT**

S'enquiert des mesures prises en guise de prévention des malveillances la nuit durant la période de travaux.

**Monsieur le Responsable HSE, DE SANGOSSE**

Répond qu'une réflexion avec le cabinet d'architecte est en cours. La question se posera davantage lorsque les clôtures du site nécessiteront d'être ouvertes. Une à deux caméras de surveillance supplémentaires sont prévues sur le site pour la période de travaux. Un appel à

des prestataires extérieurs pour embaucher des vigiles par exemple la nuit et le week-end est aussi envisagé.

**M. MORISSET, usine POUJOLAT**

Demande quel type d'utilisation sera fait de ces caméras.

**Monsieur le Responsable HSE, DE SANGOSSE**

Précise que les caméras envisagées pour l'extension du site après travaux sont thermiques et disposent de détecteurs de mouvements.

**M. DORÉ, Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres**

Remarque que les phases de travaux doivent être précisément distinguées dans le but de déterminer quel type de caméra (protection active ou passive) est nécessaire à chaque étape de l'extension.

**M. MORISSET, usine POUJOLAT**

Précise que sa requête est à titre préventif et concerne le site voisin de POUJOLAT. Un plan de communication interne est envisagé au sein de son entreprise pour informer sur les risques industriels et les alertes de sécurité potentielles.

**Monsieur le Responsable HSE, DE SANGOSSE**

Comprend la demande du Collège « Riverains » concernant la nécessaire collaboration au sein de la Zone Industrielle Les Pierrailleuses durant la période de travaux.

**M. DORÉ, Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres**

Demande qu'un plan de modalités d'accès à l'entreprise soit formalisé de manière rigoureuse, notamment auprès du personnel intérimaire.

**Monsieur le Responsable HSE, DE SANGOSSE**

Rappelle que le site fait face à de nombreuses contraintes depuis la signature du contrat avec l'architecte et que celle concernant le personnel a été très bien prise en compte.

Il est également prévu d'établir la liste des individus intervenant sur le projet d'extension.

**M. DORÉ, Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres**

Souligne qu'un site classé SEVESO seuil haut doit pouvoir faire face à ces contraintes dans les meilleures conditions, la Gendarmerie et la Préfecture peuvent aussi intervenir en cas de besoin.

***V. Remplacement de M. Rottier (collège « Riverains »)***

**M. PACAULT René, Maire de Saint-Symphorien**

Demande qui remplacera Monsieur Rottier, responsable QSE sur le site de POUJOLAT.

**M. MORISSET, usine POUJOLAT**

Répond qu'il s'agit de Madame Sophie Baumier, responsable QSE de SECANIM CENTRE à Benet (85).

**M. PACAULT, Maire de Saint-Symphorien**

Remercie la CSS et Monsieur le Secrétaire général d'être venu à la rencontre de l'usine DE SANGOSSE.

**M. DORÉ, Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres**

Remercie la CSS et félicite la DREAL pour la qualité de son compte rendu. Il rappelle que le PPI et le POI doivent bien être mis en œuvre.

**Monsieur le Responsable HSE, DE SANGOSSE**

Précise que le POI sera mis en place à la fin de l'année.

**M. DORÉ, Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres**

Demande une présentation articulée avec une visite du site pendant les travaux pour la prochaine CSS.

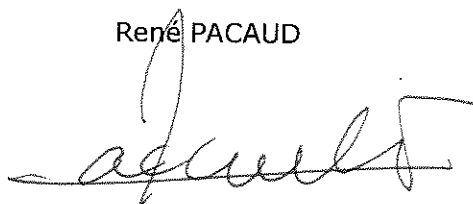
**M. PACAULT, Maire de Saint-Symphorien**

Clôt la réunion.

**11 heures – Clôture de la réunion**

Le Président de la Commission de Suivi de Site  
pour l'établissement DE SANGOSSE  
implanté sur la commune de Saint Symphorien

René PACAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René Pacaud', written over a horizontal line.

